Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_09-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 22

De votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le dix novembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - Mme CAVALLO MIALON Mélissa - M. ERRAMI Noureddine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - Mme LEMESLE Catherine - M. LE MEUT Paul - M. MARTINE Gaëtan - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - M. GREDOIRE Jordan - Mme KULOVAC Ferzada - M. MAROUZÉ Didier - M. OLLIVIER Jean - M. WACHTER Fabrice

Pouvoirs de vote :

Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit
M OLLIVIER Jean à Mme LAHAYE Marie-France

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_09-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réf. : CBD/VLB/26/09

OBJET 9.4 - VŒU POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LES DISCRIMINATIONS ET LA DÉFENSE DES VALEURS RÉPUBLICAINES

Déposé par le Groupe Vezin Vivante et Solidaire le 8/11/2026

EXPOSÉ

Le Conseil municipal de Vezin-le-Coquet,

Considérant

- l'article 1er de la Constitution de la République française selon lequel la France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ;
- la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui affirme l'égalité en droits de toutes les personnes ;
- le Code pénal qui réprime les actes de violence, les discriminations et les infractions motivées par l'origine, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi ;
- que les actes de haine, qu'ils prennent la forme de violences physiques, de menaces, d'injures, de discriminations ou de stigmatisations, portent atteinte à la dignité humaine et fragilisent la cohésion nationale ;
- que les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la promotion de l'égalité, du respect mutuel et de la cohésion entre les habitantes et les habitants ;
- que les événements récents survenus en France ont rappelé la nécessité de demeurer collectivement vigilants face au racisme, à l'antisémitisme, aux discriminations et à toutes les formes de violence fondées sur la haine ou le rejet de l'autre ;
- que des habitantes et habitants de Vezin-le-Coquet ont exprimé leurs préoccupations face à la banalisation de certains discours discriminatoires ou stigmatisants et ont témoigné de situations de racisme ordinaire ou de discriminations dans la vie quotidienne ;
- que ces comportements et ces violences, même lorsqu'ils paraissent isolés ou banalisés, ont des conséquences réelles sur celles et ceux qui les subissent.

Réaffirme

- son attachement indéfectible aux valeurs de la République, à l'égalité de toutes et tous et à la dignité de chaque personne ;
- son opposition à toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie, de xénophobie, de sexisme, de LGBTQIA + phobie et de discrimination ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_09-DE

- sa solidarité avec toutes les victimes de violences, de crimes ou d'actes motivés par la haine ou le rejet de l'autre ;
- sa volonté de préserver à Vezin-le-Coquet un climat de respect, de dialogue, de fraternité et de sécurité pour toutes et tous.

Constate

- que des habitants et habitantes ont exprimé leur préoccupation face à la montée des discours racistes et discriminatoires ;
- que plusieurs témoignages évoquent l'existence de situations de racisme ordinaire ou de comportements discriminatoires dans leur vie quotidienne ;
- que ces réalités, même lorsqu'elles semblent banalisées, ont un impact concret sur les personnes qui les subissent.

S'engage

- à demeurer vigilant face à toute forme de haine ou de discrimination ;
- à favoriser le dialogue, la connaissance mutuelle et la cohésion entre les habitantes et les habitants ;
- à faire vivre au quotidien les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui fondent notre République.

Demande la mise en œuvre d'actions municipales concrètes :

- la réalisation d'un état des lieux des initiatives municipales en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité au cours du premier trimestre 2027 ;
- la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'égalité et à la lutte contre les préjugés avec les écoles, les associations et le Conseil municipal des enfants en 2027 ;

la diffusion auprès des habitant·es d'informations et de contacts utiles pour accompagner les personnes victimes ou témoins de discriminations.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à la majorité, par 15 voix CONTRE, 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **15 voix CONTRE**, dont le pouvoir exercé par Mme LAHAYE Marie-France ;
- **7 voix POUR** : Mme AÏT ALI Aïcha, M. AUVÉ Samuel, Mme BIDAN Florence, M. FEUNTEUN Gwenn, M. MARTINE Gaëtan, Mme CAVALLO MIALON Mélissa et Mme QUÉMÉNER Aurélie ;
- **2 ABSTENTIONS** : M. BEAUSSIER Benoit et le pouvoir exercé par M. BEAUSSIER Benoit.

DÉCIDE :

- **DE NE PAS ADOPTER** le vœu pour la lutte contre le racisme, les discriminations et la défense des valeurs républicaines tel que proposé par le Groupe Vezin Vivante et Solidaire.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_09-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT